

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2649

Lyon 2e - Approbation d'un avenant entre la Ville de Lyon (Service archéologique) et la SNC Hôtel-Dieu pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 9e de l'opération de reconversion de l'Hôtel-Dieu (caves des bâtiments Q et O)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2649 - LYON 2E - APPROBATION D'UN AVENANT ENTRE LA VILLE DE LYON (SERVICE ARCHEOLOGIQUE) ET LA SNC HOTEL-DIEU POUR LA REALISATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE LA TRANCHE 9E DE L'OPERATION DE RECONVERSION DE L'HOTEL-DIEU (CAVES DES BATIMENTS Q ET O) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SNC Hôtel-Dieu Réalisation réalise la reconversion de l'ancien Hôtel-Dieu de Lyon. Sur ce tènement situé dans un secteur où les résultats de diverses opérations archéologiques antérieures attestent l'existence d'une occupation dès l'Antiquité, le Service Régional de l'Archéologie (SRA, Direction Régionale des Affaires Culturelles) a prescrit, depuis 2011, plusieurs opérations archéologiques menées par le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL).

Les résultats du diagnostic mené dans les caves des bâtiments Q et O (dans la partie Nord de l'édifice) ont conduit le SRA à prescrire (arrêté n° 2016-902) une fouille sur le secteur du sous-sol des bâtiments Q et O, où ont été partiellement dégagés des maçonneries modernes en lien avec le Bourgchanin, des sépultures plurielles de la transition entre le Moyen Age et l'époque moderne, appartenant au cimetière hospitalier, ainsi que les vestiges d'une occupation antique, dont un remblai livrant un lot de moules monétaires du début du III^e siècle ap. J.-C.

Le contrat soumis à la validation du Conseil municipal du 4 juillet 2016, par délibération n° 2016/2292, avait été élaboré avant la prescription du SRA, afin de répondre aux contraintes de calendrier du chantier de reconversion de l'édifice. Il prévoyait pour l'intervention du Service archéologique de la Ville de Lyon une durée inférieure à celle que l'Etat impose dans sa prescription. Lui était associé un devis d'un montant minimum de 33 250 € HT et d'un montant maximum de 83 749 € HT.

Les modifications apportées par l'avenant au contrat précédemment passé en Conseil municipal portent sur la durée et le nombre de jours/homme nécessaires à la fouille et sur l'introduction de tranches conditionnelles. Elles ont des conséquences en termes financiers figurant dans le devis joint à l'avenant, qui est de 261 726 € HT (tranche ferme de 149 924 € HT, à laquelle s'ajoutera éventuellement la mise en place de deux tranches conditionnelles d'un montant de 50 876 € HT chacune et budgets techniques complémentaires de 10 050 € HT).

Vu la délibération n° 2016/2292 du 4 juillet 2016 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. L'avenant au contrat de fouilles susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SNC Hôtel-Dieu Réalisation, pour la réalisation de la fouille archéologique sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu (Lyon 2^e – tranche 9^e, caves des bâtiments Q et O) est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes découlant de l'exécution de cet avenant prévues par l'article L 524-9 et l'article R 523-44 du Code du Patrimoine (Livre V, titre II) seront imputées à l'article 70688, fonction 324, ligne 66318, opération nature FHDSA, programme OPARCHEOSA, des budgets 2016 et 2017.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN